

Le Mintier

Bretagne - Avril 1751

Preuves de la noblesse de demoiselle Toussainte Thereze Le Mintier, agréée par le Roi pour être élevée au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la Maison Royale de S^t Louis fondée à S^t Cir dans le parc de Versailles¹.

De gueules à une croix d'argent engrelée.

I^{er} degré – Produisante. Demoiselle Toussainte Therese Le Mintier, 1742.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Gouray diocèse de S^t Briec portant que Toussainte Thereze, fille de messire Antoine François Le Mintier et de dame Renée de la Motte Vauvert seigneur et dame de la Motte Basse etc. fut ondoyée le 1^{er} mars 1742 et reçut le supplément des cérémonies du batême le 17 février 1747 : cet extrait signé Fr. Raulet recteur de la dite paroisse, et legalisé.

II^e degré – Pere et mere. Antoine François Le Mintier, seigneur de la Motte Basse, Renée de la Motte Vauvert, sa femme, 1723. *D'azur fretté d'argent de six pieces.*

Contrat de mariage de messire Antoine Le Mintier, seigneur de la Motte Basse etc. accordé le 22 janvier 1723 avec demoiselle Renée de la Motte demoiselle dudit lieu fille d'ecuyer René de la Motte sieur des Portes : ce contrat passé devant d'Orieulx notaire à Jugon.

Lettres de dispense d'âge données à Rennes le 10 janvier 1722 à ecuyer Antoine François Le Mintier fils mineur de defunt ecuyer Luc Le Mintier et de dame Jeanne de Coudallan son épouse sieur et dame de la Motte Basse pour jouir de ses biens meubles et de l'usufruit de ses heritages sous l'autorité d'un curateur spécial qu'il choisiroit : ces lettres signées par le Roy, à la relation du conseil, Gigon et scellées.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de Gouray diocèse de S^t Briec portant qu'Antoine François Le Mintier fils de noble ecuyer Luc Le Mintier et de dame Jeanne de Coadallan sieur et dame de la Motte Basse naquit le 26 avril 1698 et reçut le supplement des ceremonies du bateme le 25 may suivant : cet extrait signé Fr. Raulet recteur de la dite paroisse et legalisé.

III^e degré – Ayeul et ayeule. Ecuyer Luc Le Mintier, Jeanne de Couadalan, sa femme, 1689. *D'azur à un sautoir d'argent cantonné de quatre coquilles d'or.*

Extrait des registres de la paroisse de S^t Glen portant que messire Luc Le Mintier seigneur de la Motte Basse et demoiselle Jeanne de Coadallan dame de la Tousche reçurent la benediction nuptialle le 23 aout 1689 : cet extrait signé T. Haugoumart recteur de la dite paroisse et legalisé.

Arret rendu à Rennes le 17 novembre 1668 en la chambre etablie par le Roy pour la

1. Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en juin 2011, d'après le Ms français 32133 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070897>).

reformation de la noblesse en Bretagne par lequel, apres avoir vu les titres qui lui avoient été representés par Jaques Le Mintier ecuyer sieur du Bignou, le Helec etc., Jean Le Mintier ecuyer sieur de la Motte Gloret, Gilles Le Mintier, ecuyer sieur du dit lieu son fils cadet, ecuyer François Le Mintier sieur du Bois fils ainé du dit sieur de la Motte Gloret, autre Jean Le Mintier ecuyer sieur de Lehelec et demoiselle Renée Rolland veuve d'ecuyer Jean Le Mintier sieur de la Motte Basse et tutrice de Luc, René et Jean Le Mintier enfans de leur mariage, les dits titres justificatifs de leur noblesse depuis 1460, la ditte chambre les déclare tous nobles et issus d'ancienne extraction noble.

Extrait du regitre des batêmes de la paroisse de Gouray portant qu'ecuyer Luc Le Mintier fils d'ecuyer Jean Le Mintier et de demoiselle Renée Rollant, seigneur et dame de la Motte Basse etc. naquit le 8 mars 1654 et fut batisé le 10 du meme mois : cet extrait signé Robert recteur de la ditte paroisse et legalisé.

[f° 22 verso] **IV^e degré – 2^{es} ayeul et ayeule.** Ecuyer Jean Le Mintier, Renée Rolland des Aunais, sa femme, 1643. *D'argent à un chevron de gueules acompagné de trois molettes d'eperon de meme posees deux en chef et l'autre en pointe.*

Contrat de mariage de Jean Le Mintier, ecuyer sieur de la Motte Basse, de la Touche, du Quillauné et du Haultbert accordé le 13 janvier 1643 avec demoiselle Renée Rolland fille d'Antoine Rolland ecuyer et de demoiselle Briande Guihou son epouse sieur et dame des Aulnaix, le Chesnegour et le Roché : ce contrat passé devant Bourgin notaire de Loheac.

Partage donné le 1^{er} septembre 1664 par Jean Le Mintier seigneur de la Motte Basse, à Julienne Le Mintier sa sœur dame des Illes, par lequel partage il est dit que du mariage d'entre ecuyer Pierre Le Mintier et demoiselle Julienne Roussault sieur et dame de la Motte Basse, seroient entr'autres issus, Louis, Gilles, Jean, Jaques, René et Jullienne Le Mintier ; et pour demeurer quitte par le dit seigneur de la Motte Basse du droit qui revenoit à la ditte Julienne Le Mintier dans la succession de leurs dits pere et mere, si luy paye la somme de 500 livres tournois et s'oblige de la nourrir et entretenir ches luy sa vie durant : cet acte reçu par Haisian notaire de la Tousche Trebrect et de Boquein.

V^e degré – 3^{es} ayeul et ayeule. Ecuyer Pierre Le Mintier, Jaquemin Roussault de Beaurepaire, sa femme, 1609.

Contract de mariage de nobles gens Pierre Le Mintier ecuyer sieur de la Tousches, accordé le 23 decembre 1609 avec Jaquemin Rouzautz dame de Beaureppere et en faveur duquel demoiselle Olive Richart dame de la Mottes Basses [et] mere du futur luy fait don d'une somme de 240 livres à prendre sur ecuyer François Le Mintier sieur de la Ville es Eons, fut passé en la maison et manoir de Coaffart : cet acte est raporté dans un autre acte du même jour signé Pierre Le Mintier, Prouault 1609, Dubseq et Jac. de Belleville 1609.

Minu et dénombrement de la maison et manoir de la Motte Basse paroisse du Gouray avec la métairie de la Porte du dit lieu, du domaine des Jaunaies, d'une maison et métairie noble située au bourg du Gouray et des lieu, maison et métairie noble du Haultvert situés en la ditte paroisse du Gouray, le tout tenu prochement et noblement à foy et devoir de rachat du Roy sous sa juridiction et barre de Jugon, donnés le 11 may 1621 par nobles homs Louis Rouzault seigneur de Crafault comme fondé de procuration de demoiselle Jaquemin Rouzault sa sœur femme et curatrice d'ecuyer Pierre Le Mintier son mary sieur et dame de la Tousche Budes, la Motte Basse et auquel Pierre Le Mintier les dits heritages estoient echus par le deces arrivé depuis un mois d'ecuyer Jean

Le Mintier son pere sieur du dit lieu de la Motte Basse et estoient chargés du douaire de demoiselle Ollive Richard sa veuve : cet acte reçu par Orioux et Regnaud notaires royaux à Jugon.

NOUS, LOUIS PIERRE D'HOZIER, juge d'armes et grand généalogiste de France, chevalier doyen de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils, et maitre ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris.

CERTIFIONS au ROY que demoiselle TOUSSAINTE THEREZE Le Mintier a la noblesse nécessaire pour etre admise au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la Maison royale de S^t Louis fondée à S^t Cir dans le parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve que nous avons dressée et verifiée à Paris le troisieme jour du mois d'avril de l'an mil sept cens cinquante et un.

[Signé] d'Hozier.